

P-V DE LA REUNION DU 16 novembre 2010

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province de HAINAUT et **Présidente du Comité.**

Autorités communales:

Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS

Représentants du site nucléaire:

Madame Sylvie BOODTS, Conseiller en prévention I.R.E.

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur Isotopes Médicaux MDS NORDION

Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager MDS NORDION

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général I.R.E.

Autorités provinciales:

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province de HAINAUT

Représentants de la population:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Monsieur Pierre WYNS, Riverain (FLEURUS)

Autres :

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable de la Communication - Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu Farciennes.

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Michel WANET, Responsable du service Communication de la Ville de FLEURUS

Excusés:

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur Dimitri DUBOIS, Safety Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur

Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association FARCIENNES+

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

Premier point:**Approbation du procès verbal de la réunion du 1^{er} juin 2010**

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Madame VASSART et Messieurs LUYCKS et ZORZI ont apporté quelques petites modifications. Elles sont intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

Deuxième point:**Le réseau TELERAD**

Madame DE BEULE a signalé à Madame GLAUDE que le réseau TELERAD allait être complètement renouvelé. Un nouveau système se met en place et devrait être opérationnel dans le courant de la première moitié de l'année prochaine. Une présentation du nouveau système pourra être faite lors de la réunion du mois de juin. Les responsables pensent en effet très important de communiquer sur le sujet mais pour l'instant, c'est un peu prématuré puisque le système n'est pas encore opérationnel. Ce nouveau système devrait remédier aux manquements du système actuel.

Monsieur LORENT ajoute que selon l'A.F.C.N. il y aura également une augmentation et/ou un repositionnement des balises.

Monsieur PIEDFORT souhaite que quand le nouveau système sera installé, il y ait une information complète sur cette nouvelle installation. Il faut une présentation au comité d'accompagnement mais aussi une diffusion plus large à l'ensemble de la population.

Troisième point:**Plans d'urgence: exercice du 28 juin à l'I.R.E. - débriefing**

Monsieur ZORZI rappelle qu'un exercice a été réalisé le 28 juin à l'I.R.E. L'objectif était de tester le plan d'urgence externe ainsi que la coordination et la communication entre les autorités fédérales, provinciales et communales.

Cet exercice regroupait l'ensemble des autorités communales, provinciales et fédérales. Il s'agissait de tester un scénario qui reprenait les mêmes composantes que l'incident de 2008. On a ainsi testé le nouveau plan d'urgence interne à l'entreprise, le nouveau plan provincial et le nouveau plan de communication entre les niveaux provincial, fédéral et communal.

De nouveaux endroits ont été redéfinis pour la coordination opérationnelle et stratégique et c'est ce qui a permis de tester l'ensemble de ces éléments. Les schémas d'alerte des autorités ont également été testés.

Un comité directeur dont le but était de définir les objectifs a été mis en place, et un groupe de travail a été constitué pour l'élaboration du scénario, la réalisation de l'exercice et l'évaluation.

Il y avait des évaluateurs le jour J. On a pu mettre en évidence des points positifs et des points à améliorer mais c'est le but d'un exercice, mettre en évidence ce qui va moins bien pour s'améliorer et ce aux différents niveaux.

Parmi les points positifs, il faut retenir le fait que cela a permis de connaître l'ensemble des partenaires et de créer une concertation.

Pour cet exercice, au niveau communal, on a fait un centre de crise commun à FARCIENNES et FLEURUS. On a pu constater des difficultés pour conscientiser au rôle réel des autorités communales et des difficultés au niveau du flux des informations entre l'échelon provincial et l'échelon communal.

Il y a aussi eu trop de temps entre le moment où l'alerte a été déclenchée par l'industriel et le moment où les sirènes extérieures ont été activées par la protection civile. Il y a eu un délai de 45 minutes à 1 heure. C'est beaucoup trop. On va voir comment réduire ce délai.

Par rapport à la cellule communale, commune aux deux communes de FARCIENNES et FLEURUS se pose la question de savoir si on la maintient car la zone de planification d'urgence est de 5 km et là ce sont 7 communes qui sont concernées. On comprend encore mieux qu'il faille harmoniser les procédures à mettre en place.

L'exercice a aussi permis de tester le poste de commandement opérationnel. Toutes les disciplines confondues se réunissent pour se coordonner sur la façon d'intervenir. L'aspect positif c'est que l'endroit choisi peut être maintenu mais doit être adapté et il y a lieu aussi d'améliorer la communication.

On a découpé des zones de planification d'urgence au niveau géographique en sorte de quartiers de tarte, ce qui a permis de parler le même langage. Le point positif, c'est que cela a été utilisé par tous. Le point négatif, c'est que ce n'est pas finalisé, il faut aller plus loin au niveau des collectivités dans les quartiers. Sur le terrain, il y a des limites naturelles dont il faut tenir compte et qui feront que ces quartiers de tartes vont se transformer en puzzle.

Au niveau du terrain, avec les policiers on a voulu tester une équipe qui allait sur le terrain et pour cela devait mettre des équipements de protection. On a constaté qu'on perdait beaucoup de temps pour la mise des équipements de protection. Il faudra modifier la façon de procéder car cela ne doit pas prendre autant de temps.

Monsieur TOMASI demande si l'industriel ne peut pas actionner lui-même les sirènes extérieures.

Monsieur VANDERHOFSTADT signale que la procédure de déclenchement de l'alerte est prévue par la loi et qu'on ne peut la changer comme cela. Chez eux, l'alerte a fonctionné, ils ont averti le centre fédéral et c'est lui qui doit décider de faire actionner les sirènes extérieures.

Il présente Sylvie BOODTS, conseiller en prévention et en charge des plans d'urgence depuis janvier.

Monsieur BARBIER confirme le délai entre les deux sirènes, il a entendu la sirène de l'I.R.E. vers 8h15 et les autres au moins 45 minutes plus tard.

Monsieur ZORZI précise qu'il y a eu un problème sur la 2^e sirène. Il est difficile de donner un laps de temps entre le fonctionnement des deux types de sirène mais un délai de 20 à 30 minutes semble un délai raisonnable. Si on pouvait réduire davantage, ce serait bien mais cela paraît difficile car il faut du temps pour tout mettre en place. La procédure prévoit que le Gouverneur envoie un fax à la protection civile qui déclenche les sirènes mais le Gouverneur n'a pas un service de garde 24h/24, il est donc possible qu'on perde du temps. Dès lors, la nouvelle procédure prévoit qu'on passe par le service 100 qui est habitué à gérer des situations d'urgence et où il y a une permanence.

Monsieur WANET soulève aussi le problème du temps qu'il faut pour contacter tout le monde par fax, il faut 1h30. On va solliciter les entreprises pour avoir 3 adresses électroniques par entreprise pour être sûr de pouvoir toucher quelqu'un. Il souligne aussi le fait que les communes se sont senties dans le rôle de l'exécutant attendant les informations de la Province et du Fédéral.

Monsieur ZORZI signale que le niveau provincial est aussi tributaire du Fédéral, il doit attendre sa décision. Ici, la Province était aussi dans un rôle d'exécutant. Tout n'a pas été parfait mais le côté positif c'est qu'on a pu tirer des enseignements de cet exercice. On va se revoir courant décembre pour faire un plan d'actions pour 2011.

Monsieur WANET pense qu'il est difficile de réunir tout le monde en moins de 15 minutes.

Monsieur TOMASI insiste sur le fait que ce serait mieux si l'industriel pouvait donner l'alerte. Il constate que quand il a fallu désamianter le Berlaimont, cela n'a pas traîné, ici on a le temps de mourir.

Monsieur ZORZI précise qu'on n'attend pas d'avoir réuni tout le monde pour actionner les sirènes.

Monsieur BARBIER remarque que c'est le Gouverneur qui décide s'il faut actionner les sirènes mais qui mieux que l'I.R.E. est habilité à dire s'il y a lieu de le faire ou pas?

Monsieur ZORZI pense qu'il s'agit aussi d'une responsabilité pour l'industriel et il faudrait pour cela changer la procédure.

Monsieur PIEDFORT ajoute que c'est le législateur fédéral qui peut se permettre de changer la procédure. C'est légiféré, il faut donc changer la loi. Au niveau du Comité d'accompagnement, peut-on se permettre de bousculer un peu le législateur et lui dire que ce n'est pas bien ce qui est prévu?

Monsieur ZORZI pense qu'au niveau décisionnel, on est sensible aux demandes et aux attentes mais c'est clair qu'on ne va pas changer du jour au lendemain. Au niveau de l'alerte des collectivités, il y a des moyens de gagner du temps. Il y a des techniques qui permettent d'alerter par SMS, e-mail et fax. On a fait un cahier des charges pour un nouveau système et en 2011, on fera un test par rapport à cela.

En 2011 également on refera un exercice non plus en réel mais sur table pour voir si on a pu s'améliorer.

Il ajoute que dans ce genre de situation, on n'a pas droit à l'erreur: prendre une mauvaise mesure de protection peut aussi être dangereux, donc un temps de réflexion est nécessaire mais c'est un fait certain, il faut qu'on s'améliore quand même au niveau du temps.

Monsieur LORENT précise que si c'est le fédéral qui gère les accidents radiologiques, c'est parce qu'ils n'ont pas de frontière, ça peut être partout, donc ce n'est pas du ressort de la commune de prendre la décision nécessaire.

Monsieur ZORZI ajoute qu'en 2006, il y a eu un gros exercice axé terrain tandis qu'ici c'était plus axé autorités. On a eu quelques policiers sur le terrain mais on n'a pas vraiment eu un gros déploiement au niveau du terrain.

Monsieur BARBIER demande si la législation prévoit la fréquence de réalisation des différents types d'exercice?

Monsieur ZORZI signale que c'est un exercice tous les deux ans pour les sites nucléaires qui ne sont pas des centrales. Mais ça peut être des petits exercices aussi, il n'est pas obligatoire d'avoir des exercices de grande ampleur à chaque fois

Il propose des points qui pourraient être présentés lors de prochaines réunions car il y a beaucoup de partenaires qui interviennent.

Le plan provincial regroupe les aspects communs à toutes les disciplines mais tout ce qui est géré par une seule discipline est géré par un plan mono disciplinaire. Par exemple, un responsable incendie pourrait venir expliquer où se trouvent les 3 postes de commandement opérationnels, la composition et le fonctionnement.

Monsieur PIEDFORT demande s'il ne serait pas intéressant de suivre la chronologie de l'évènement, c'est-à-dire que se passe-t-il après que l'entreprise ait lancé l'information, comment se déroulent ensuite les opérations?

Dans ce cas, Monsieur ZORZI précise que le premier acteur qui intervient, c'est le centre de crise fédéral, il pourra expliquer son rôle, sa mission, comment il fonctionne.

En ce qui concerne la façon d'estimer l'ampleur de l'accident, Monsieur VANDERHOFSTADT signale que lorsqu'ils ont l'information qu'il se passe quelque chose, ils voient si c'est un problème à escalade rapide, on donne un maximum d'informations au centre de crise, mais on n'a pas le pouvoir de décision d'activer le plan d'urgence. Notre rôle ensuite c'est de faire le maximum pour arrêter l'évolution de l'événement.

Monsieur ZORZI propose alors que la première réunion de l'année prochaine soit axée sur le rôle de l'exploitant (l'industriel) et du fédéral.

A la deuxième réunion, on présenterait le rôle des autorités provinciales et communales.

Ensuite on pourrait passer aux opérateurs de terrain avec le rôle des disciplines: pompiers, police, protection civile,...

En principe, trois réunions sont prévues par an mais Monsieur PIEDFORT propose que pour que l'information complète sur le rôle de chacun en cas d'accident soit donnée sur un an, on fasse 4 réunions l'année prochaine. C'est important de donner une bonne information, que les gens comprennent bien comment cela fonctionne et quel est le rôle de chacun.

Monsieur ZORZI signale qu'en 2011, les nouveaux comprimés d'iode seront distribués. Ces comprimés sont en cours de fabrication et la distribution sera parallèle à une campagne d'information locale (courrier adressé aux habitants dans la zone comprise dans le périmètre retenu: 5 ou 10 km) et nationale (avec la création d'un site web reprenant les informations sur les risques nucléaires), il y aura un numéro d'information général. Des spots TV aussi sont prévus.

Quatrième point:

Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...

MDS Nordion: Monsieur DAMHAUT a trois points à signaler:

1. Il y a eu un incident INES niveau 1 en date du 26 juillet 2010. Il s'agit d'une contamination d'un laboratoire et d'un employé par un isotope, la contamination est restée localisée à l'intérieur du labo. Une investigation a eu lieu et une modification de procédure a été mise en place pour que cela ne se reproduise plus. Il n'y a eu aucun impact sur le personnel et aucune libération de radioactivité dans l'atmosphère. L'information a été envoyée en son temps au comité d'accompagnement.

2. On a pu voir dans la presse le nom de NORDION associé à la vente d'uranium en IRAN. Ces articles de presse ont été faits sans aucun contact avec NORDION aussi nous avons fait un communiqué de presse qui a été envoyé au comité d'accompagnement ainsi qu'à la presse pour spécifier certains points: NORDION est en contact avec le Service Public Fédéral économie pour gérer ce dossier. C'est clairement un malentendu, un problème de communication entre les autorités et NORDION. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas de matière fissile et que cela ne peut être utilisé à des fins militaires.

On parle ici d'uranium appauvri uniquement utilisé à des fins industrielles pour faire du blindage destiné à protéger les employés, les transporteurs qui utilisent des produits radioactifs.

La procédure n'est pas encore terminée et en attendant, toute exportation a été arrêtée. Lorsque la procédure sera clôturée, on en informera le comité.

3. La société NORDION SA a débuté une procédure de restructuration depuis le 15 juillet 2010. Cette restructuration est liée à un problème de rentabilité financière de certaines de nos activités qui a amené la maison mère à nous demander de revoir ces activités. Cette restructuration pourrait passer par une diminution du personnel sur le site de Fleurus. On utilise le terme "pourrait" car nous passons par la loi Renault qui comprend 3 phases. La première phase est une phase d'information et de concertation avec le conseil d'entreprise (on est dans cette phase-là) pour voir comment diminuer l'impact social sur le personnel. La deuxième phase consiste en la négociation du plan social et troisième phase est la réalisation de ce plan social.

Il y a 4 business sur le site. Le business industriel n'est pas impacté par ce processus, le business radio chimique est clairement impacté et le business pharmaceutique est clairement impacté aussi. Il y a aussi un produit pour le cancer du foie pour lequel on ne s'occupe que de la vente et ce secteur n'est pas impacté.

On a fait part de cette décision le jour même à l'A.F.C.N., au personnel de l'I.R.E. et dans l'heure, l'A.F.C.N. nous a demandé de mettre en place des procédures spécifiques en cas de conflit social. Que se passerait-il s'il y avait un piquet de grève, si le personnel devait quitter son poste? Nous avons fait part à l'A.F.C.N. des procédures que nous mettrions en place. Clairement, il s'agirait d'une mise en sécurité nucléaire et conventionnelle pour les employés du site et les riverains.

Monsieur PIEDFORT pense qu'il est dommage d'appliquer le plan Renault. Il voudrait savoir s'il est possible qu'il n'aille pas jusqu'au bout.

Monsieur STRYKERS précise qu'on est toujours dans la phase 1 donc il y a toujours des possibilités tant qu'on n'est pas sorti de cette phase 1. Actuellement on travaille en étroite collaboration entre les représentants du personnel, la direction du personnel et la maison mère au Canada sur toute une série de possibilités dans le but de minimiser voire stopper le processus. Il est trop tôt pour l'instant pour dire ce qui va réellement se passer. Quand des décisions seront prises on en parlera d'abord au Conseil d'entreprise et ensuite on informera le comité d'accompagnement.

Sur la centaine de personnes sur le site, 60 seront impactées.

IRE: Monsieur VANDERHOFSTADT précise que l'I.R.E est propriétaire du bâtiment dont NORDION est locataire et produit aussi pour eux. L'I.R.E sera donc impacté également si NORDION devait partir. On fera tout ce qui est possible pour qu'il reste.

Au niveau des projets et incidents concernant l'I.R.E., il y a quelques maladies de jeunesse dans le nouveau laboratoire qui est opérationnel depuis juillet. On a mis en œuvre un nouveau système de surveillance pour améliorer la détection de la radioactivité en cas d'accident. On a 30 projets majeurs qui concernent les développements, les enjeux stratégiques. A peu près la moitié de ces projets concernent la sécurité, le nouveau plan d'urgence, la protection incendie dans lesquels on continue à avancer. Des travaux vont bientôt commencer dans les laboratoires pour renforcer le cloisonnement en cas de détection incendie.

On a également eu un incident de niveau 1 qui aurait été de niveau 0 s'il n'avait pas déjà eu lieu de façon similaire en 2007. Il y a aussi eu une anomalie sur un joint, la contamination d'une main d'un agent. Elle a été décontaminée et l'agent a pu reprendre le travail.

Monsieur WANET pense que les incidents de niveaux 0 et 1 correspondent plus à des anomalies

Cinquième point: Divers

Monsieur VANDERHOFSTADT renouvelle son invitation à venir visiter les laboratoires. Evidemment, il est préférable de venir en journée lorsqu'on y travaille. Lors de la Journée Découverte Entreprise il y a eu environ 200 personnes qui ont apprécié la visite.

Monsieur WANET demande si le film réalisé sur l'entreprise ne pourrait être mis sur Internet.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise qu'une version courte plus accessible pour tout le monde va être réalisée et qu'elle sera mise sur le site Internet de l'I.R.E.

Compte tenu de l'importance de donner une bonne information sur le fonctionnement des différentes structures intervenant dans les plans d'urgence, 4 réunions auront lieu durant l'année 2011. Elles se tiendront les **mardi 25 janvier dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS, mardi 3 mai dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES, mardi 20 septembre dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES ou à l'I.R.E. et le mardi 13 décembre dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS.** Ces réunions commenceront à **18 heures.**